

**Assemblée communale ordinaire, lundi 15 juin 2020, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école, Rue du Carmel 1**

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées  
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 21 du 4 juin 2020 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménages.

Cinquante-huit citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale, ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue également Messieurs Sébastien Durieux, François Gerber et Frédéric Friche présents pour le point 3 de l'ordre du jour. Puis, il propose Messieurs Bertrand Luraschi et Werner Müller, qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 16 décembre 2019, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2019 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts de budgets, décisions ;
3. Information sur le projet de « Protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau (PROVITA) » ;
4. Divers.

#### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 16 décembre 2019 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

**Le procès-verbal est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.**

#### **2. Présentations des comptes 2019 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts de budgets, décisions**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Alain Crevoiserat, conseiller communal en charge de ce dossier.

Les comptes 2019 ont été approuvés par la Commission de gestion des finances le 5 mars 2020, par le Conseil communal le 30 mars 2020 et vérifiés par la Fiduciaire Fidag SA les 28, 29 et 30 avril 2020. Le budget 2019 prévoyait un déficit de Fr. 138'320.00. Le résultat 2019, avant les écritures de boucllement, montre un bénéfice de Fr. 735'700.00. Ce résultat s'explique pour des rentrées fiscales supérieures de Fr. 794'800.00 aux prévisions. Les écritures de boucllement suivantes ont été réalisées :

- réévaluation du patrimoine financier avec un gain comptable de Fr. 175'070.00 ;
- amortissements complémentaires pour un montant de Fr. 435'706.00 ;
- création d'une réserve de politique budgétaires pour le montant de Fr. 400'000.00.

Le résultat final est donc de Fr. 75'066.00 pour un total de charges d'environ 5.8 millions de francs. Les charges les plus importantes pour Develier sont :

- celles relatives à l'instruction et à la formation (env. 1,9 million) ;
- celles relatives à l'aide sociale (env. 1,4 million).

Elles représentent à elles seules env. 60% des charges de fonctionnement de Develier

Monsieur le président remercie Monsieur Alain Crevoiserat et demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas et Monsieur le président passe à nouveau la parole à Monsieur Alain Crevoiserat. Ce dernier passe ensuite les chapitres en revue avec les commentaires suivants :

#### **Chapitre 1 : Autorités, administration communale**

Personnel administratif : le dépassement d'environ Fr. 20'000.00 provient essentiellement des heures supplémentaires effectuées par le personnel en raison de l'accroissement des dossiers et de l'introduction du MCH2. Les heures supplémentaires ont été partiellement payées.

Bâtiments administratifs : le dépassement d'environ Fr. 8'000.00 provient de l'installation de stores extérieurs sur la verrière du bâtiment administratif.

Les autres dépassements budgétaires sont peu importants.

#### **Chapitre 2 : Travaux publics, plans de zones, communications**

Aucun dépassement budgétaire sur les rubriques de ce chapitre.

#### **Chapitre 3 : Affaires juridiques, police, affaires militaires et protection civile**

Pour tout le chapitre 3, le dépassement budgétaire est d'environ Fr. 2'000.00 Il est donc très faible => sans commentaire particulier.

#### **Chapitre 4 : Hygiène publique**

Les Fr. 135.00 représentent la participation de Develier aux frais du contrôle des champignons.

#### **Chapitre 5 : Instruction, formation, culture, sport**

Ecole primaire : le dépassement de Fr. 10'800.00 provient essentiellement du remplacement de divers engins de sport. Aucun dépassement n'a été constaté sur les autres rubriques.

La participation aux charges de l'enseignement payée au Canton s'est révélée légèrement inférieure au budget en 2019.

#### **Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique**

UAPE : lors de l'établissement du budget, l'hypothèse avait été faite que toutes les charges allaient être admises à la répartition des charges par le canton. Or le système de calcul a été modifié et le canton a fixé un forfait par place et par heures de présence des enfants. Les dépenses qui dépassent ce forfait ne sont plus admises. Pour Develier, cela représente un montant de Fr. 31'600.00.

Versements de la Commune à l'Etat : le dépassement d'environ Fr. 82'000.00 est dû au fait que les coûts totaux de l'Action sociale supportés en 2017 par les communes et le Canton se sont avérés plus importants que prévus. Cette position est difficile à budgétiser avec précision car elle dépend de beaucoup d'éléments sur lesquels la Commune n'a aucun contrôle et qui ne sont pas connus au moment de l'établissement du budget.

#### **Chapitre 7 : Economie publique**

Aucun dépassement budgétaire dans ce chapitre.

## **Chapitre 8 : Finances**

Gros dépassement de près de Fr. 800'000.00 sur les dépréciations et dotations aux provisions en raison des amortissements complémentaires réalisés et de la création de la réserve pour politique budgétaire.

Intérêts actifs : l'écart provient surtout du fait qu'aucune contribution du service électrique n'a été comptabilisée vu le bon résultat 2019 de la Commune.

Rendement des immeubles : le dépassement est positif puisque les revenus sont nettement plus importants que prévus. Cela est dû aux réévaluations effectuées pour le passage au MCH2.

## **Chapitre 9 : Impositions**

Le bon résultat de ce chapitre est essentiellement dû aux recettes fiscales sur les personnes morales qui sont supérieures aux prévisions pour environ Fr. 234'000.00. Celles relatives aux personnes physiques sont plus ou moins identiques aux budgets. Les variations d'impôts des années antérieures sont très difficiles à prévoir. Le budget tablait sur un résultat équilibré. Mais les différences entre les décomptes intermédiaires et les taxations définitives notifiées en 2019 se sont avérées nettement bénéficiaires pour environ Fr. 400'000.00. Même explication pour les partages d'impôts. Mais dans ce cas, c'est un dépassement négatif de Fr. 37'000.00 environ qui est constaté. Les recettes relatives aux autres impôts se sont aussi révélées bien meilleures que prévues. Ce sont surtout les impôts sur les gains en capital, les impôts supplémentaires et répressifs ainsi que les taxes de successions et donations qui ont nettement dépassé les montants budgétés.

### **Services communaux**

#### Enlèvement des ordures

Le déficit chronique du service d'enlèvement des ordures a enfin été enrayé en 2019 à la suite de l'augmentation de la taxe par ménage décidée lors de l'acceptation du budget 2019. Ce service présente un bénéfice de Fr. 22'562.85.

#### Inhumations

La perte sur les inhumations est légèrement moins importante de que prévue et se monte à Fr. 8'703.90 (Fr. 12'650.00 au budget 2019).

#### Service d'incendie et de secours

Ce service est quasiment équilibré car les taxes encaissées sont reversées au SIS 15 du Haut-Plateau.

#### Canalisations et installations d'épuration

Le déficit de Fr. 23'897.10 sur les canalisations et installations d'épuration provient de travaux d'entretien sur les regards et les chambres.

#### Service des eaux

Ce service présente un bénéfice de Fr. 15'352.15, légèrement supérieur aux prévisions (Fr. 9'400.00).

#### Service électrique

Ce service présente également un résultat supérieur aux prévisions (Fr. 17'928.97 au lieu de Fr. 5'750.00).

Monsieur Alain Crevoiserat présente ensuite l'évolution de l'indice des ressources par habitant pour la Commune de Develier. Cet indice des ressources par habitant est calculé par le Canton pour toutes les communes. Il permet d'établir une comparaison entre toutes les Communes pour déterminer les plus riches et les plus pauvres. Les communes les plus riches doivent contribuer au fonds de compensation. Les plus pauvres reçoivent de l'argent de ce fonds. La moyenne étant à 100, Develier est dans la zone

neutre, ce qui veut dire que nous ne recevons rien du fonds de compensation, mais nous n'y contribuons pas non plus.

Les investissements réalisés en 2019 ont été très peu nombreux comparés aux années précédentes. Cela va changer pour les prochaines années.

Le bilan montre que les liquidités se sont nettement accrues en 2019. Elles seront utilisées en 2020 pour rembourser des emprunts. Les autres rubriques ne montrent pas de variation significative à l'exception des provisions relatives au compte de fonctionnement qui ont presque doublé en raison de la création de la réserve pour politique budgétaire de Fr. 400'000.00. La situation financière de la Commune n'est pas extraordinaire, mais elle est saine puisqu'aucun découvert n'est présenté au bilan. Cependant, les actifs sont financés à plus de 90% par des fonds étrangers. Les fonds propres représentent moins de 10% du total du bilan ce qui signifie que Develier ne pourrait pas se permettre de réaliser 3 ou 4 mauvais exercices de suite. Une gestion financière rigoureuse est donc indispensable.

L'endettement par habitant a baissé puisque la population a légèrement augmenté et les dettes ont baissé (surtout les emprunts hypothécaires). Il se monte à Fr. 5'246.49 au 31 décembre 2019.

Finalement, le bénéfice 2019 se monte à Fr. 75'066.97.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Alain Crevoiserat pour sa présentation et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2019 de la Commune qui bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 75'066.97.**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Alain Crevoiserat, conseiller communal, pour la présentation des comptes 2019 de la Bourgeoisie. Ces derniers présentent un bénéfice de Fr. 3'450.00. Le résultat, avant les écritures de boucllement, est de Fr. 18'616.51. Ce bon résultat s'explique par un compte forestier bénéficiaire ainsi que par des charges globales moins importantes. Les écritures de boucllement suivantes ont été passées :

- réévaluation du patrimoine financier, d'où gain comptable de Fr. 325'560.00 ;
- amortissements complémentaires pour Fr. 337'000.00.

Ainsi, le résultat final des comptes de la Bourgeoisie présente un bénéfice de Fr. 7'176.51

Les seuls commentaires à apporter sont les suivants :

- le léger écart négatif du chapitre finances est compensé par les économies réalisées sur le chapitre Autorités et administration générale ;
- les écarts se compensent plus ou moins puisque le bénéfice effectif est de Fr. 7'000.00 environ alors qu'il avait été budgétisé à Fr. 3'500.00 environ ;
- le bilan montre une situation confortable puisque les fonds propres représentent 67% du total du bilan.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Alain Crevoiserat pour sa présentation et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2019 de la Bourgeoisie qui bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 7'176.51.**

### **3. Information sur le projet de « Protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau (PROVITA) »**

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis pour le préambule de ce point de l'ordre du jour. Dans un premier temps, il informe les personnes présentes que la Commune doit répondre à la loi sur la gestion des eaux (LGeaux) qui implique une protection adéquate contre les crues. Cette loi implique également des tâches à la charge de la Commune, notamment qu'elle doit veiller à la maintenance des ouvrages et doit pouvoir financer les mesures de protection contre les crues et d'entretien des eaux de surface. Un comité de pilotage a été mis en place pour suivre le projet Provita regroupant des personnes de différents horizons et notamment des propriétaires touchés par les mesures mises en place dans ce projet. Monsieur Gabriel M. Chappuis fait remarquer que ce projet a débuté en 1995 et est passé par plusieurs stades. Il donne ensuite les mesures importantes du projet d'ouvrage :

- plusieurs remises à ciel ouvert de certains tronçons de ruisseau ;
- augmentation du gabarit et suppression des obstacles ;
- revitalisation des ruisseaux.

Ce projet a nécessité la mise en place d'une stratégie de communication avec notamment l'information aux propriétaires. La prochaine étape sera la votation populaire du 5 juillet 2020. Si cette votation est positive, le plan spécial sera établi et fera l'objet d'un dépôt public.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Sébastien Durieux du bureau d'ingénieur AFRY SA. En préambule à sa présentation, Monsieur Sébastien Durieux remercie les instances communales antérieures et actuelles de la confiance témoignée tout au long de ce projet. Il signale que ce projet a été élaboré par quatre bureaux d'ingénieurs :

- AFRY SA, pour la partie génie civil et coordination ;
- Biotec Biologie appliquée SA, pour la partie revitalisation des cours d'eau ;
- BG, pour la partie hydraulique ;
- Flussbau AG, pour la partie liée aux problèmes de charriage.

Dans un premier temps, il montre quelques photos illustrant l'état actuel des cours d'eau de la Commune ainsi que des photos des dernières inondations. Il présente ensuite la carte des dangers avant mesures. Cette carte montre plusieurs endroits potentiellement dangereux non seulement pour les bâtiments mais également pour les habitants.

Quelques chiffres concernant ce projet :

- longueur totale des ruisseaux : 16, 162 km
- surface des ruisseaux en km<sup>2</sup> : 23.4 km<sup>2</sup>

Les mesures réalisées doivent pouvoir supporter sans problème une crue centennale. Ces débits sont les suivants par ruisseau :

Cours d'eau	Q30	Q100	Q300
	[m <sup>3</sup> /s]	[m <sup>3</sup> /s]	[m <sup>3</sup> /s]
<b>La Pran (amont Golatte)</b>	5.2	10.8	15.9
<b>La Pran (aval Golatte)</b>	9.6	17.9	25.4
<b>La Fenatte</b>	4.1	8.4	12.3
<b>La Betteratte</b>	2.4	5.1	7.6
<b>La Golatte</b>	5	9.6	13.8
<b>Le Golat</b>	4.15	5.15	5.75

Les dangers existants pour les cours d'eau sont les suivants :

- sous capacités des ouvrages (ponts, voûtages, ...) ou certaines fois des sections ;
- des débordements des cours d'eau, relatifs aux sous capacités, sur les routes et inondations de plusieurs bâtiments ;
- le charriage, provoqué par la mobilisation d'apports solides et de bois, dans les deux dépotoirs situés sur les cours d'eau de La Fenatte et de La Golatte Ouest ;
- berges non stables, création de vides derrière les murs en enrochement ;
- zones de dépôt, dans les secteurs à faible pente.

L'objectif des mesures de protections prévues est de contenir les crues Q100.

Monsieur Sébastien Durieux passe ensuite la parole à Monsieur François Gerber, du bureau Biotec SA, pour la partie concernant la revitalisation dans les projets de protection contre les crues. Le projet de la Commune doit non seulement répondre à la Loi sur la gestion des eaux mais également à la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE). Les objectifs sont les suivants :

- tracé naturel reconstitué (mise à ciel ouvert)
- faune et flore diversifiées
- interaction entre eaux superficielles et eaux souterraines
- végétation adaptée à la situation

Les buts à atteindre sont :

- structure morphologique variée (lit et berges)
- connectivité longitudinale aquatique et terrestre
- connectivité transversale (berges)
- maintien et développement des espèces typiques
- transport de l'eau et des sédiments
- alimentation des nappes phréatiques
- effet tampon des rives

Pour le projet de la Commune de Develier, les mesures envisagées afin de répondre à ces exigences sont :

- élargissement du lit et création de terrasses alluviales
- suppression des seuils et des stabilisations minérales des berges
- création de structures dans le lit (blocs isolés, surprofondeur, rétrécissement local, bois mort)

- mise en place d'une végétation adaptée et diversifiée (massifs boisés et prairies fleuries extensives)
- aménagement de microstructures pour la petite faune terrestre (tas de branches ou de pierres)
- mise en place d'un espace réservé aux eaux

Monsieur François Gerber repasse la parole à Monsieur Sébastien Durieux. Ce dernier présente les différentes mesures prévues sur les cours d'eau de la Commune tout en mentionnant que la situation est plutôt complexe à Develier avec ces nombreux ruisseaux. Les mesures les plus spectaculaires sont les remises à ciel ouvert sur la Fenatte, la Betteratte et la Golatte. L'ouvrage qui sera réalisé sous la Route Cantonale permettant le passage de la Fenatte, avec la création d'un déversoir latéral, est également un point très important du projet.

La carte des dangers, après la réalisation des mesures prévues, montre que les points sensibles ont été réglés dans le secteur bâti.

Au niveau financier, les éléments suivants sont à mentionner :

Travaux de génie civil	Fr.	4'128'168.00
Travaux de revitalisation	Fr.	396'061.60
Honoraires et frais annexes	Fr.	763'400.00
TVA	Fr.	407'147.50
<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>Fr.</b>	<b>5'700'000.00</b>

Monsieur Sébastien Durieux précise que l'Office de l'environnement a garanti que les mesures proposées sont adéquates et qu'elles ont été optimisées pour arriver au montant le plus bas possible. Il termine son exposé par le programme :

- 5 juillet 2020 : votation populaire
- **Si acceptation du crédit**
  - dès septembre 2020 : Etablissement d'un plan spécial
  - juin 2021 : Examen préalable
  - septembre 2021 : Dépôt public
  - octobre 2021 : Demande de subventions
  - novembre 2021 : Appel d'offres entreprises
  - dès printemps 2022 : Réalisation des travaux

Monsieur Sébastien Durieux passe ensuite la parole à Monsieur Frédéric Friche, collaborateur à l'Office de l'environnement. Ce dernier donne quelques explications concernant les subventions fédérales et cantonales qui seront versées pour ce projet. Au minimum, ce projet sera subventionné à hauteur de 35% par la Confédération et à hauteur de 10% par le Canton. Grâce aux mesures de revitalisation, certaines mesures pourraient être subventionnées à un taux de 80 à 85%. Il faut donc s'attendre à un taux moyen de 65 à 70%.

Avant de laisser la parole aux ayants-droit, Monsieur Alain Crevoiserat, conseiller communal, donne une information complémentaire concernant les acquisitions de terrain. Dans le devis du projet PRO-VITA, il existe une position prévue pour les terrains que la Commune envisage d'acquérir. Le montant prévu est de Fr. .729'000.00 environ. Monsieur Alain Crevoiserat souhaite apporter un complément d'information sur cette position :

- le montant de Fr. 729'000.00 est une estimation du montant total que la Commune pourrait être amené à payer. Il ne s'agit pas d'une enveloppe budgétaire à la disposition du Conseil communal pour procéder aux acquisitions de terrains comme il le souhaite ;
- les prix qui serviront de base aux discussions avec les propriétaires seront fixés de la manière suivante :
  - terrains agricoles : les prix seront proposés par la Fondation Rurale Interjurassienne
  - autres terrains : les prix seront proposés par une sous-commission ad hoc. Celle-ci n'a pas encore été créée et sa composition exacte reste à définir. Mais elle sera vraisemblablement composée de 1-2 membres de la Commission de gestion des finances, 1-2 membres du Comité de pilotage PRO-VITA et d'un expert spécialisé dans l'estimation des prix des terrains constructibles ou construits ;
- l'objectif de cette démarche est que les prix qui seront proposés et qui serviront de base aux discussions avec les propriétaires soient déterminés d'une façon neutre et objective.

Monsieur Gabriel M. Chappuis remercie les intervenants et passe la parole aux ayants-droit pour les questions.

*Monsieur JB demande si les honoraires ont fait l'objet d'un appel d'offres public.* Monsieur Gabriel M. Chappuis indique que tous les travaux feront l'objet d'un appel d'offre.

*Monsieur JB réitère sa question qui est de savoir si les honoraires déjà payés ont fait l'objet d'un appel d'offre.* Monsieur Gabriel M. Chappuis répond que c'est le cas.

*Monsieur JB demande s'il a été prévu que les ruisseaux couleront à l'air libre même en période d'étiage.* Monsieur François Gerber signale qu'une attention particulière sera portée sur le débit d'étiage. *Monsieur JB espère vivement que cela sera le cas.*

*Monsieur JB demande si l'entretien des réalisations a été pris en compte. Selon lui, il faut compter environ Fr. 110'000.00 pour cet entretien.* Monsieur Gabriel M. Chappuis signale que le Règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES), approuvé lors de l'Assemblée communale du mois de décembre 2019, prévoit une partie de la taxe pour l'entretien des ruisseaux.

*Monsieur JB souhaite connaître le montant annuel de la taxe liée au Règlement communal sur la gestion des eaux de surface.* Cette taxe représente un montant de Fr. 75'000.00. *Monsieur JB trouve ce montant insuffisant pour garantir le financement des travaux et l'entretien. Selon lui, il faudrait un montant d'environ Fr. 110'000.00.* Monsieur François Gerber signale que l'entretien dans les zones agricoles peuvent être confiés aux agriculteurs, ce qui diminuerait la charge communale.

*Monsieur PT demande jusqu'où la Commune veut devenir propriétaire des berges des ruisseaux.* Monsieur Gabriel M. Chappuis répond que la Commune souhaite être propriétaire jusqu'au haut des berges. *Monsieur PT trouve que cette emprise communale sur le terrain privé peut s'avérer importante selon l'inclinaison des berges.*

*Madame CS demande quels sont les terrains concernés qui devront être achetés par la Commune et souhaite également savoir si les Autorités communales ont un plan B en cas de refus lors de la votation populaire.* Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas de plan. Le projet présenté ce soir est optimisé afin d'obtenir un maximum de subventions fédérales et cantonales.



*Cette réponse ne satisfait pas Madame CS et réitère sa question de savoir quelle suite sera donnée en cas de refus du crédit. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de plan B. En ce qui concerne les terrains à acquérir, Monsieur le Maire signale que des terrains seront achetés afin d'élargir certains cours d'eau.*

*Monsieur PB demande à revoir le plan de situation du lieu-dit « Les Quatre-Faulx ». Il signale qu'on l'a obligé à construire des places de stationnement proche de la rivière et ce projet prévoit des mesures qui supprimeront ces places de stationnement, ce qui ne le satisfait pas. Monsieur Sébastien Durieux comprend bien le sentiment de Monsieur PB. Il signale que les propriétaires voulant protéger leurs intérêts qu'ils pourront former opposition lors du dépôt public du plan spécial. Il se permet toutefois d'indiquer que toutes les mesures prévues dans ce projet sont les plus rationnelles.*

Monsieur Frédéric Friche revient sur ce qui se passera en cas de refus du crédit. Il n'existe pas réellement d'autres solutions techniques. Les protections contre les crues seraient à charge des propriétaires. Il rappelle que l'objectif de ce projet est d'avoir des mesures robustes permettant le transit de la crue le long des cours d'eau. Ce projet répond aux exigences minimums de la Confédération. Il signale que les crédits présentés dans les autres communes pour des projets similaires ont été acceptés avec plus de 80 % d'avis positif.

*Monsieur JCB signale que la Commune a l'obligation de réaliser des mesures de protection et qu'en présentant ce projet, la Commune a fait son travail.*

Monsieur Frédéric Scheurer, conseiller communal, informe l'Assemblée que les coûts engendrés par une crue trentennale se monte à Fr. 1'600'000.00. Ceux engendrés par une crue centennale à Fr. 2'500'000.00 et par une crue tricentennale quasiment aux coûts des mesures présentées ce soir.

*Monsieur JB signale que les questions des citoyens ne veulent pas dire qu'ils sont contre le projet et se permet de signaler qu'il n'aime pas les arguments des mandataires.*

*Monsieur NS se demande pourquoi sa ferme se trouve toujours en zone danger alors que des mesures ont été prises. La carte des dangers présentée date d'avant la réalisation des mesures prises dans ce secteur.*

*Monsieur JB revient également sur le projet de réalisation de chemin piétonniers le long des ruisseaux. Il signale que ces chemins sont souvent utilisés par les propriétaires de chiens avec le risque de retrouver des crottes sur le chemine ou au pire, de retrouver les sacs à crottes dans les ruisseaux.*

*Monsieur JFE comprend bien que ce projet touche des aspects environnementaux, économiques et sociales. Selon lui, ce dernier aspect n'a pas été abordé ou très peu jusqu'à maintenant. Il souhaite connaître le point de vue ou le ressenti des propriétaires situés le long des cours d'eau et qui ont connu des inondations. Monsieur le Maire donne son ressenti personnel. Il a vécu cinq inondations importantes avec des expériences différentes. Selon lui, la montée des eaux est vécue d'une façon traumatisante.*

*Monsieur WM estime que le Conseil communal doit convaincre les personnes qui ne sont pas touchées par les inondations. Selon lui, un effort doit être fait au niveau de la communication avec les citoyens.*

*Monsieur JCB a également subi des inondations. Il les a vécues de façon très stressante et les fortes pluies sont toujours suivies avec une certaine crainte. Il signale également que le réchauffement des températures, qui augmentent l'humidité dans l'air, va provoquer toujours plus d'épisodes de fortes pluies. Il faut donc vraiment accepter ce projet. Si des travaux devront être entrepris en cas de refus du crédit,*

*ils seront réalisés sans subventions. Ce projet permettrait également de donner du travail aux entreprises de la région dans cette période difficile.*

Pour conclure, Monsieur le Maire signale encore une fois que ce projet correspond aux exigences de la loi. Il n'y a pas d'alternative possible. Le subventionnement fédéral et cantonal est important. En cas de refus, tous les travaux d'entretien et de maintenance des ouvrages restent à la charge de la Commune. Le Conseil communal invite la population à accepter ce crédit lors de la votation du 5 juillet 2020.

#### **4. Divers**

Aucune question

**Monsieur le président remercie les participants de leur présence et lève l'Assemblée à 21h40, en présence de soixante-cinq citoyennes et citoyens, membres de l'Autorité compris.**

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat